

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

la création de 75 places de parking;
l'aménagement d'un bâtiment technique.

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environneme	
Date de réception : 04/05/2017	Dossier complet le :	N° d'enrégistrement : ZOA7 -5332
	1. Intitulé du projet	
extension du camping de la Lette Fleurie	sur la commune de Saint-Julien-en-Born	
2. Identification	du (ou des) maihe(s) d'ouvrage ou du (	ou des) péllilannaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SIBLU France	A WORK CONTRACTOR OF THE CONTR
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morak	Monsieur Simon CRABBE	Tay Vision of the last of the
RCS / SIRET   3 2 1   7   3 7	7 3 6 0 0 0 5 8 Forme ju	ridique SAS
3. Catégorie(s) applicable(s) du tabl	dimensionnement correspondant du p	
N° de catégorie et sous catégorie	Préciser les éventuelles rubriques iss	gard des seuils et critères de la catégorie ves d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc out de 139 (moins de 200) emplacements de
42°a)	tentes, caravanes, résidences mobiles d	le loisirs ou d'habitations légères de loisirs.
	Nombre total d'emplacements exploité	ès par le camping à terme : 596.
	4. Caractéristiques générales du pro	ojet
	nulaire les pièces énoncées à la rubriqu	e 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éve	ntuels travaux de démolition	o Flourio à Saint-Iulian en Born avec
ll s'agit d'une augmentation du nombre : - l'ajout de 78 emplacements pour Résid	d'emplacements (139) du camping la Lett ences Mobiles de Loisirs :	e rieurie a Jaint-Julien-en-born avec :
la création de 61 emplacements nus po		

Cette augmentation du nombre d'emplacement se réalise sur un terrain en continuité du terrain actuel et des emplacements existants, présentant les mêmes caractéristiques.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité d'accueil du camping en portant le nombre total d'emplacements de 457 à 596 sur une parcelle comprise dans l'enceinte du camping et classée au PLU en zone loisirs.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu en 2018 avec:

- la création des 75 places de parking;
- la construction du bâtiment technique (300 m²).

L'extension du nombre d'emplacements du camping sera quant à lui réalisé courant 2019.

Il n'est pas prévu de défrichement lors de la phase travaux mais seulement l'abattage de quelques sujets. Cet abattage sera accompagné de mesures de reboisement (1 arbre abattu = 1 arbre planté; mise en place de haies le long des emplacements). L'ensemble des emplacements réalisés seront paysagés.

Les emplacements nus pour tentes et caravanes seront raccordés au réseau d'électricité existant. Les emplacements pour résidences mobiles de loisirs seront également raccordés aux réseaux d'eau et d'assainissement collectif de la commune.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation la zone du projet sera une partie intégrante du camping et sera fréquentée par les usagers. La fréquentation est estimée en haute saison à 2 384 personnes après aménagement contre 1 828 actuellement (environ 4 personnes par emplacement).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Déclaration au titre de la Loi sur l'eau						
Mairie de Saint-Julien-en-Born - Permis d'aménager						
4.5. Dimensione et agreetévisience du m	projet et superficie globale de l'opération - précis	sor les unités de mesure utilisées				
	leurs caractéristiques	Valeur(s)				
- Superficie de l'extension	1	37 900 m²				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. 1	° 15 ' 43 "Q Lat. 44 ° 04 ' 55 " N				
LA LETTE FLEURIE ROUTE DE CONTIS 40170 SAINT-JULIEN EN BORN	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ :  Long  Point d'arrivée :  Communes traversées : Saint Julien en born	.°'" Lat°'"_ .°'"_ Lat°'"_				
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	oignez à votre demande les annexes n° 2 Ion d'une installation ou d'un ouvrage existan u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éva	t? Oui X Non				
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.aouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.aouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	La zone naturelle la plus proche du projet est une ZNIEFF de type 2 "L'ancien étang de lit-et-mixe et le courant de Contis" (720001980) située à environ 350 m à l'est du projet.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Commune de Saint-Julien-en-Born
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?	X		Le projet se situe au sein du site inscrit "Etangs landais nord":(SIN0000200)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Le site Natura 2000 le plus proche du projet est: -FR7200715 "Zones humides de l'ancien étang de Lit et Mixe" situé à environ 260 m au sud ouest du projet.
D'un site classé ?		×	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Évacuation des matériaux non réutilisables: terre végétale,
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Enrobé pour la création de la voirie.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		Destruction de quelques sujets arborés qui seront compensés: à minima 1 arbre abattu = 1 arbre planté.
Milieu naturel			(cri	Le projet est situé à 260 m du site Natura 2000 FR7200715 "Zones humides de l'ancien étang de Lit et Mixe" toutefois compte tenu des mesures d'infiltration qui seront mises en place dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du site et donc de l'absence de rejet dans les eaux superficielles (lien entre le site et la zone Natura 2000), aucun impact n'aura lieu sur les habitats et/ou espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet est situé en dehors des zones naturelles identifiées au 5.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet se situe sur une emprise déjà occupée par le camping mais dont la viabilisation des terrains n'est pas faite. Il n'y a pas de consommation d'espace par rapport à l'existant.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Feu de forêt - aléa fort pour l'ensemble du camping Risque tempête
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'extension du camping de 457 à 596 emplacements engendrera des déplacements de véhicules des clients ainsi que des véhicules utilitaires (livraisons). Le trafic sera donc augmenté du fait de l'extension. L'accès principal depuis la route de Contis est préservé. Trois accès reliant la route aux sorties de secours sont déjà existants.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Les travaux seront sources de bruit (engins de chantier,). La fréquentation du site en pleine saison engendrera du bruit mais le site est déjà existant à l'heure actuelle, il s'agit d'une extension.

`	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	×	Les travaux engendreront potentiellement et momentanément quelques vibrations liées à la circulation des engins, et l'abattage des quelques sujets arborés.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	×	Les nouvelles voiries crées disposeront d'éclairage.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	m.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejet des eaux pluviales des surfaces imperméabilisées: infiltration dans des noues/bassins à faible profondeur.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		les eaux usées du projet seront raccordées au réseau collectif séparatif du camping puis rejoindront le réseau communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Des déchets seront produits durant la phase travaux. Ils seront gérés par les entreprises (stockage et envoi vers des sites de traitement appropriés).

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	-
6.2 Les incide approuvés				cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Les autres proj Milieux aquation Réhabilitation Travaux, ouvra	iets connus issus des A\ ques, littoraux et mariti des digues nord et suc ge, aménagement rura	/IS SUF mes I au dé I ou ur	ETUDI bouche bain - c	E D'IMPACT (site DREAL) sont les suivants :  du courant de Contis - loi sur l'eau - SAINT-JULIEN-ENBORN
lls sont tous à p	plus de 4 km du projet.			
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		quels :	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La mise en place de noues/bassins pour récolter puis infiltrer les eaux pluviales des nouvelles surfaces imperméabilisées permettra de restituer les eaux au milieu naturel tout en évitant les débordements à l'aval. Les ouvrages seront de type paysager et à très faible profondeur afin de conserver environ 1 m de sol non saturé entre le fond des ouvrages et le toit de la nappe.

Concernant l'abattage de sujets, à minima 1 arbre sera replanté pour chaque arbre abattu. Entre les emplacements, des haies seront également mises en place.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension de 139 emplacements supplémentaires ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact du fait que: 1. Le projet se situe en dehors de zones écologiques sensibles, il n'engendrera ni la dégradation ni la destruction de la biodiversité existante.

- 2. La compensation de la destruction des sujets arborés liés au projet par la plantation de nouveaux sujets sera réalisée.
- 3. Une gestion intégrée des eaux pluviales sera mise en place permettant d'éviter tout dysfonctionnement hydraulique.
- 4. Le camping dépasse le seuil des 200 emplacements mais a été autorisé avant l'entrée en vigueur du décret "étude d'impact". De ce fait les ouvrages et aménagements existants sont exclus des nouvelles dispositions du code de l'environnement. Seule l'extension de 139 emplacements est prise en compte dans l'analyse du dossier et est sous le seuil des 200.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

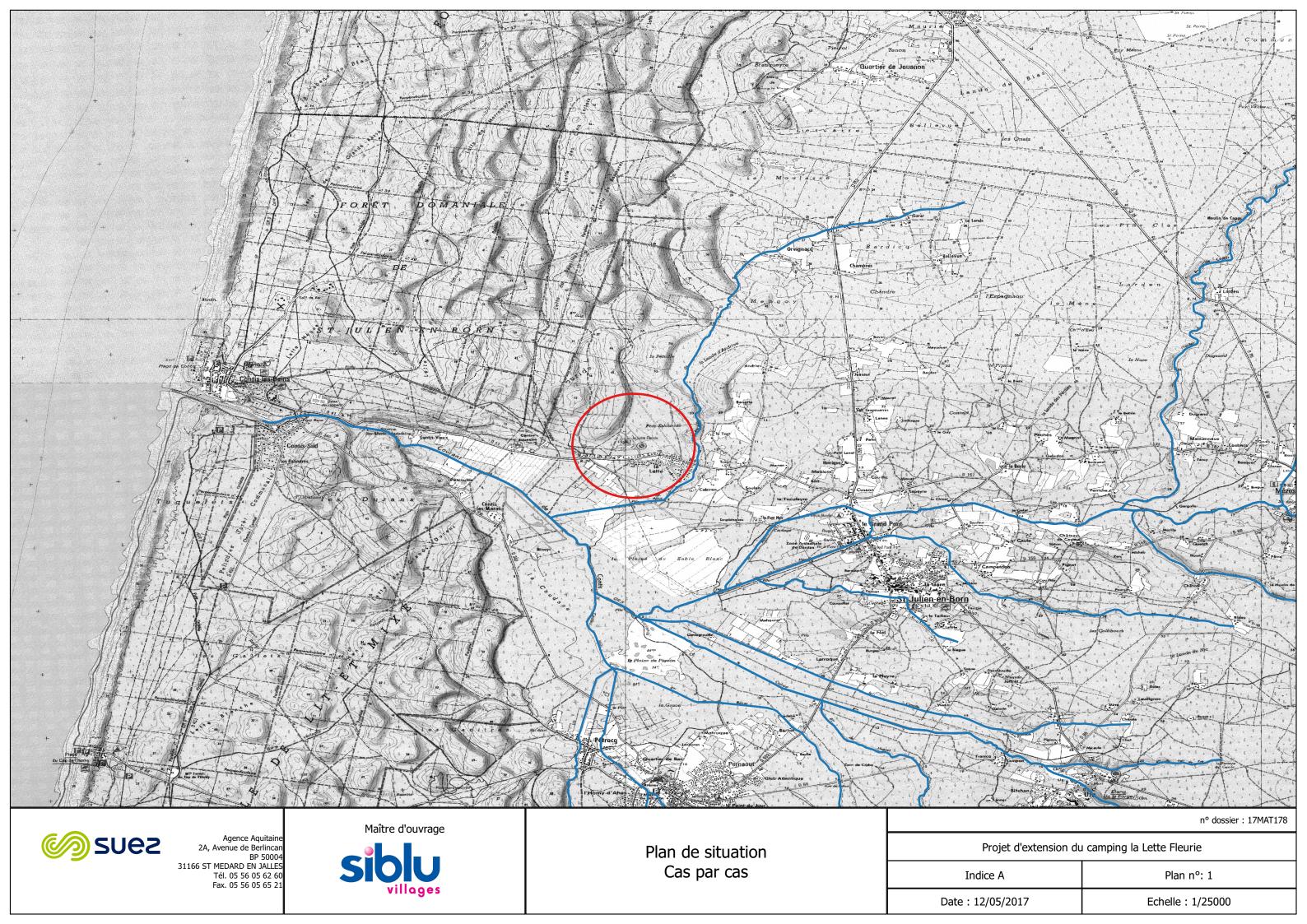
### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

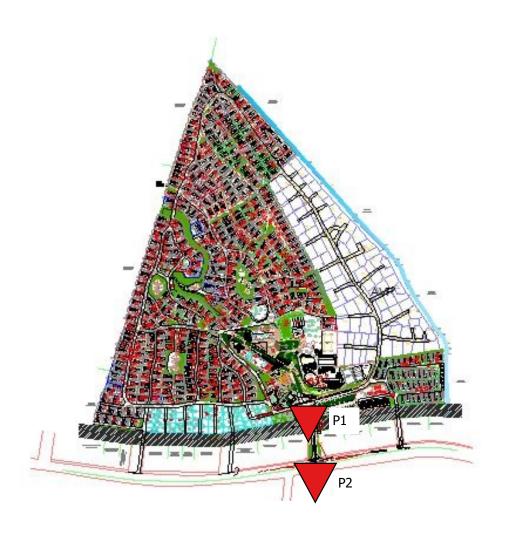
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
9. Engagement et sign	nature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	<b>A</b>
Fait à Pessac	le, 04/09/2017
Aleus BAQUERU Signature Directeur des Acquisités	siblu
Directem des Acquisition	Europarc - 10, av.Léonard de Vinci
Signature	Tél. 05 56 07 90 00 - Fax. 05 56 36 88 92
	RCS Bordeaux 321 737 736

Nº Intracommunautaire FR 73 321 737 736











Maître d'ouvrage

Photographie de l'environnement proche et lointain Cas par cas

	n° dossier : 17MAT17
Projet d'extension du	ı camping la Lette Fleurie
Indice A	Plan n°: 2
Date : 12/05/2017	Echelle :

## **Camping Siblu Les Dunes de Contis**

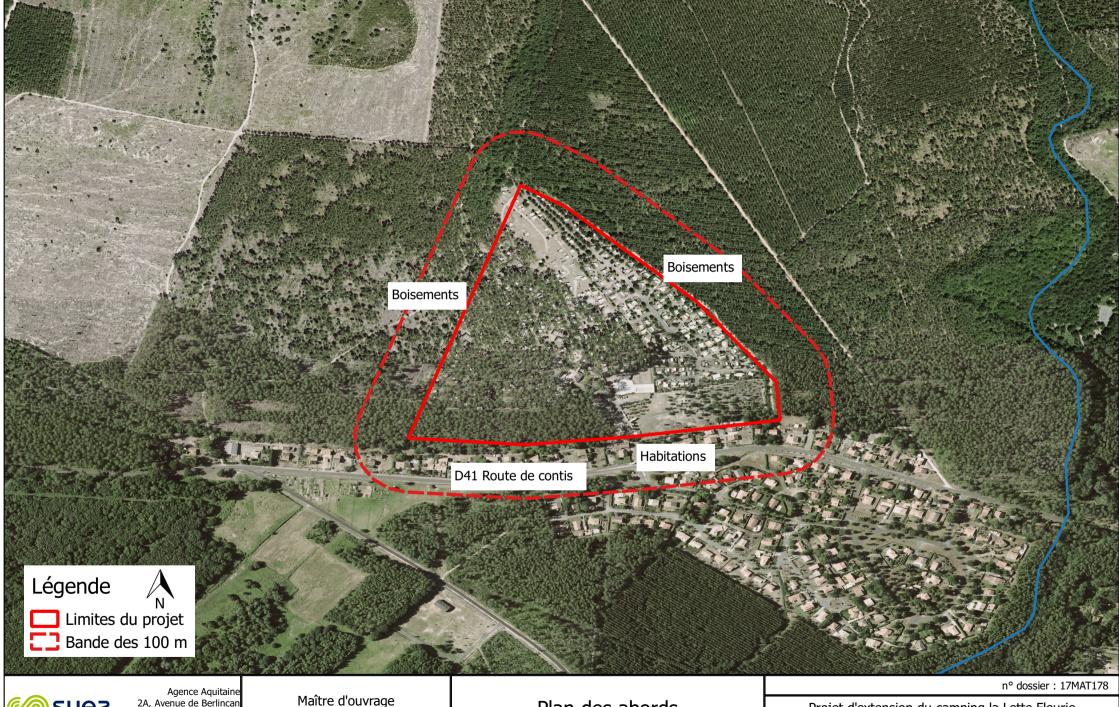
Projet d'extension de 139 emplacements



Zone d'extension de 39 emplacements destinés à accueillir des Résidences Mobiles de Loisirs

Zone d'extension de 61 emplacements nus

Zone d'extension de 39 emplacements destinés à accueillir des Résidences Mobiles de Loisirs



suez

Agence Aquitaine 2A, Avenue de Berlincan BP 50004 31166 ST MEDARD EN JALLES Tél. 05 56 05 62 60 Fax. 05 56 05 65 21

Maître d'ouvrage



Plan des abords Cas par cas

	4000.0 27
Projet d'extension du	camping la Lette Fleurie
Indice A	Plan n°: 3

Date: 12/05/2017 Echelle: 1/4000